

# LEXIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

## POUR LE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ACTIVITE REAAP

### 1. Description de la structure

#### **Projet parentalité**

Ensemble des actions proposées par votre structure en réponse à un besoin identifié en matière de parentalité.

#### **Action**

Une action est un ensemble organisé d'activités réalisées dans le but de modifier une situation et de répondre à des besoins exprimés ou évalués. Ces actions doivent intégrer une dimension d'appui à la parentalité visant à mettre en avant le rôle du (des) parent(s) et le lien parent-enfant. Une action se déroule sous une seule forme (groupe de parole, atelier parents-enfants...)

Par exemple, un groupe de parole qui se réunit à un rythme régulier sur l'année est une action. En revanche, si dans le cadre du projet sont mis en place un cycle de conférence et un groupe de parole, vous compterez deux actions.

### 2. Caractéristiques de l'action

#### **Groupe de parole de parents**

Groupe de parents qui s'engagent à participer à des réunions régulières, animées par un professionnel pour aborder des sujets liés à la parentalité déterminés par le groupe. Le but est d'offrir aux parents un espace d'écoute, d'expression et d'échange sur les difficultés rencontrées et les solutions trouvées dans leur expérience de parents. Le professionnel animateur du groupe de parole peut bénéficier de séances d'analyse de pratiques.

Le groupe de parole de parents n'est pas un groupe de parole thérapeutique.

#### **Groupe d'expression de parents ou d'activités et d'échanges entre parents**

Le groupe d'expression ou d'échange rassemble des parents autour d'un thème de débat permettant, dans un esprit d'écoute, de respect de la parole de chacun et de confidentialité, d'échanger sur leurs expériences de parents. D'autres actions mobilisent des activités culturelles ou artistiques pour aborder le rôle de parent (création d'une pièce de théâtre, d'un film, d'un site internet...).

#### **Groupe de réflexion, recherche - action, formation**

Il s'agit d'actions impliquant les parents dans la construction de savoirs autour de la parentalité, telles que les universités populaires de parents (Upp).



### **Action parents-enfants**

Il s'agit d'actions réunissant des parents et leurs enfants dans le but de favoriser la relation parent-enfant. Elles peuvent prendre la forme d'ateliers ou de sorties par exemple dans des équipements de quartier comme des ludothèques ou des médiathèques. Elles peuvent également recouvrir des temps d'échanges collectifs entre parents et enfants ou adolescents. Les LAEP (Lieux d'accueil enfants-parents) sont à intégrer dans cette rubrique lorsqu'ils bénéficient d'un financement Reaap autre que la prestation de service versée par la Caf.

### **Animateur bénévole**

Membre d'une association ou parent qui anime volontairement l'action, sans être rémunéré.

## **3. Lieu et fréquentation de l'action**

### **Nombre total de participations à l'action**

Somme des présents aux différentes séances de l'action

### **Nombre total de parents différents ayant participé à l'action**

Nombre de parents différents ayant été présents au moins à une séance de l'action

### **Nombre total d'enfants différents ayant participé à l'action**

Nombre d'enfants différents ayant été présents au moins à une séance de l'action

### **Nombre total de familles différentes ayant participé à l'action**

Nombre de familles différentes ayant été présentes au moins à une séance de l'action

L'exemple suivant permet d'illustrer le mode de comptage et de saisir les différences entre ces différents nombres.

Dans le cas d'un atelier parents-enfants, avec 5 séances au cours de l'année 2014. Chaque séance a réuni :

- Famille A : 2 parents + 1 enfant
- Famille B : 1 parent + 1 enfant
- Famille C : 1 parent.

On comptera :

- 30 participations (5 séances avec 6 participations)
- 4 parents différents
- 2 enfants différents
- 3 familles différentes.

## 4. Thématiques abordées dans l'action

### ***Thématique des relations parents/enfants autour de la petite enfance (0-6 ans)***

Cette thématique peut concerner les questions liées à l'éducation du jeune enfant (par exemple : alimentation, sommeil, phases de développement, etc.) et plus globalement la question du lien parent-enfant et de sa construction.

### ***Thématique des relations parents/enfants autour de l'enfance (6-10 ans)***

Cette thématique touche aux questions liées à l'éducation de l'enfant et à la construction de sa personnalité.

### ***Thématique des relations parents/enfants à la préadolescence et à l'adolescence (11 ans et plus)***

Cette thématique peut notamment traiter de l'autonomisation de l'adolescent, de l'exercice de l'autorité, de la responsabilité, ou encore de l'éducation affective et sexuelle.

### ***Thématique du partage des rôles, de la coparentalité, de la place des pères***

Sont définies comme actions sur la thématique du partage des rôles parentaux toute action portant sur la places du père et de la mère dans les relations éducatives, y compris dans les situations de conflit, de séparation ou de recomposition familiale. Ces actions peuvent traiter par exemple de l'investissement des pères dans les tâches domestiques et éducatives et de la conciliation de la vie familiale - vie professionnelle.

### ***Thématique des relations familles écoles***

Il s'agit d'actions qui favorisent une meilleure connaissance de l'institution scolaire, de son fonctionnement, de ses enjeux et de ses valeurs, mais aussi de la place des parents dans la scolarité et de la relation avec l'école. Peuvent par exemple être concernés, la présentation de l'école maternelle à des parents fréquentant la Pmi ou un centre social avec leurs jeunes enfants, ou des actions en lien avec le dispositif « la mallette des parents » concernant les parents d'enfants entrant en classe de sixième.